

<p>Le dossier de candidature doit IMPÉRATIVEMENT être accompagné des annexes reprises ci-dessous.</p>		
<p align="center">CANDIDAT SPÉIALISTE DOCTORANT RENOUVELLEMENT (CSD-REN)</p>		
PREMIER ET TROISIÈME RENOUVELLEMENTS (CSD-REN1 et CSD-REN3)	Vous êtes en cours de spécialisation	<p><u>Lettre du maître de stage</u> qui marque son engagement à respecter les spécificités liées au mandat mi-temps et à ce que le plan de stage de spécialisation soit conforme aux dispositions réglementaires de l'article 5. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire au plus tard le 17/02/2026.</p>
		<p>Dernière version du plan de stage de spécialisation approuvé par la Communauté française de Belgique et, le cas échéant, dernière demande de modification du plan de stage de spécialisation. Attention: ces documents peuvent être chargés dans le formulaire au plus tard le 17/02/2026.</p>
		<p><u>Avis</u> du Comité d'accompagnement (Comité de thèse) signé par les autorités académiques. Attention : ce document doit parvenir au F.R.S.-FNRS au plus tard le 31/05/2026.</p>
	Vous avez terminé votre spécialisation	<p><u>Lettre du maître de stage</u> qui atteste que le plan de stage de spécialisation est conforme aux dispositions réglementaires de l'article 5. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire au plus tard le 17/02/2026.</p>
		<p>Dernière version du plan de stage de spécialisation approuvé par la Communauté française de Belgique. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire au plus tard le 17/02/2026.</p>
		<p><u>Lettre d'accord du chef de service clinique</u> qui marque son engagement à respecter les spécificités liées au mandat mi-temps. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire au plus tard le 17/02/2026.</p>
DEUXIÈME RENOUVELLEMENT (CSD-REN2)		<p><u>Lettre du maître de stage</u> qui marque son engagement à respecter les spécificités liées au mandat mi-temps et qui atteste ou marque son engagement à ce que le plan de stage de spécialisation soit conforme aux dispositions réglementaires de l'article 5. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le 03/03/2026.</p>
		<p>Dernière version du plan de stage de spécialisation approuvé par la Communauté française de Belgique. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le 03/03/2026.</p>
		<p><u>Lettre d'accord du chef de service clinique</u> qui marque son engagement à respecter les spécificités liées au mandat mi-temps. Attention: ce document peut être chargé dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le 03/03/2026.</p>